

VALIDATION DU DPC

Exercice libéral

(Prise en charge annuelle libérale : 3700 €)

Avant le cours :

- Je m'inscris au cours en renvoyant la carte d'inscription au secrétariat (adresse au dos du coupon).
- Je n'ai aucun frais à avancer si ma prise en charge est complète.**
- Si ma prise en charge est nulle ou incomplète, je m'engage à verser le complément financier correspondant au coût total de la formation.**
- Le CFAR fait ma pré-inscription sur le site mondpc.fr.
- Je valide mon inscription DPC** afin d'avoir une prise en charge.
- Je participe au cours du CEEA-CFAR les 5, 6 et 7 juin 2024.**

Après le cours :

- Je remplis une évaluation en ligne sur mon espace www.mondpc.fr du DPC-CEEA afin de recevoir une indemnisation de perte de revenus.
- L'OGDPC paie le programme DPC au CFAR.
- Le CFAR m'envoie mon **attestation de DPC**.

Références programme DPC sur le site www.mondpc.fr :

16382325055

Lexique :

- DPC** : Développement Professionnel Continu (obligation de réalisation d'un programme DPC par an et par professionnel de santé à partir de 2013).
- ODPC** : Organisme proposant des programmes validant de DPC.
- OGDPC** : Organisme Gestionnaire du DPC.
- CFAR** : Collège Français des Anesthésistes Réanimateurs est enregistré auprès de l'OGDPC pour proposer des DPC validants.

Compte-tenu des récentes évolutions réglementaires, la validation DPC des Cours Européen n'est pas certaine. En cas d'absence de DPC, les tarifs seront revus à la baisse et bénéficieront d'une labellisation QUALIOPI. Nous vous tiendrons informés dès que possible, de la décision de l'Agence Nationale du DPC quant à cette formation.

Praticien hospitalier

Mon établissement me demande d'avancer mes frais d'inscription

- Je m'inscris au cours en renvoyant le coupon ci-joint au secrétariat (à l'adresse mentionnée au dos du coupon d'inscription)** et je règle les frais d'inscription de :
 - formule 1 résidentielle :
 - avec DPC : 850 € (700 € + 150 € DPC)
 - Sans DPC : 700 €
 - ou formule 2 non résidentielle :
 - Avec DPC : 720 € (570 € + 150 € DPC)
 - Sans DPC : 570€

par chèque à **l'ordre du CFAR**

- Si ma prise en charge est nulle ou incomplète, je m'engage à verser le complément financier correspondant au coût total de la formation.**
- Je complète, avec mon Etablissement, le **bulletin d'inscription spécifique DPC** élaboré par le CFAR ci-joint. **L'adresse ce bulletin au CFAR, 76 rue Raynaud, 75016 Paris.**
- Je participe au cours du CEEA-CFAR les 5, 6 et 7 juin 2024.**
- Le CFAR m'envoie une attestation de validation du DPC et une facture acquittée correspondant aux frais avancés. Je transmets ces documents à mes Affaires Médicales pour être remboursé (en fonction des règles de prise en charge de mon établissement)

Mon établissement prend en charge mes frais d'inscription par la signature d'une convention DPC.

- Je m'inscris au cours, **sans régler de frais d'inscription.**
- Le CFAR envoie une convention DPC à mes affaires médicales pour valider mon inscription et ma prise en charge financière.
- Je participe au cours CEEA.**
- Le CFAR envoie une facture DPC et une attestation de validation du DPC à mon établissement. Mon établissement (ou l'ANFH) paie le programme DPC au CFAR.

CONTACT CFAR :

Mme Hélène CREUS

hcreus@cfar.org – tél : 01 45 20 32 05

CARTE D'INSCRIPTION

(remplir en lettres capitales)

Nom : Prénom :

Adresse Professionnelle

CP Ville



Mail :

A renvoyer avant le 25 mars 2024

- ◆ S'inscrit au Cours de perfectionnement n°5 des 5, 6 et 7 juin 2024 au Westotel Nantes-Atlantique - La Chapelle sur Erdre.

Choisit la :

Formule 1	(logement + repas + DPC)	850 €	<input type="checkbox"/>
	(logement + repas)	700 €	<input type="checkbox"/>
Formule 2	(repas midi seul + DPC)	720 €	<input type="checkbox"/>
	(repas midi seul)	570 €	<input type="checkbox"/>

- ◆ Incluant la participation au cours + dossier pédagogique + le DPC.
- ◆ Prise en charge par mon employeur (salarié)
- ◆ Prise en charge par l'ANDPC (libéral)
- ◆ Pas de prise en charge, Je verse la somme de ____ € par chèque bancaire à l'ordre du CFAR (les chèques seront prélevés après le Cours Européens).
- ◆ **Participera au déjeuner de clôture le 07/06/2024 oui/non**
- ◆ Ayant pris connaissance des conditions d'annulation.

Date

Signature

**Demande d'accréditation du Collège Français
des Anesthésistes Réanimateurs**

Stéphanie LOIRET

Service d'Anesthésie et Réanimation

Rdc haut, aile nord, Hôtel Dieu

44093 Nantes Cedex 1



5, 6 et 7 juin 2024

Westotel Nantes Atlantique La Chapelle Sur Erdre

COURS DE PERFECTIONNEMENT N°5
DE NANTES
SYSTÈME NERVEUX, ANESTHÉSIE LOCO-REGIONALE
et TRAITEMENT DE LA DOULEUR

**ENSEIGNEMENT
POST UNIVERSITAIRE
D'ANESTHÉSIE - REANIMATION**
REGION OUEST
ANGERS - BREST - NANTES - POITIERS - RENNES - TOURS



**Sous le patronage de la communauté Européenne
Comité Européen d'Enseignement en Anesthésiologie**

Pr Frédéric AUBRUN, CHU, Lyon / Pr Hélène BELOEIL, CHU, Rennes / Pr Dan BENHAMOU, Hôpital Bicêtre, Paris / Dr Romain BOURCIER, Hôtel Dieu, Nantes / Dr Julien CADJET, Hôpital Laennec, Nantes / Dr Sébastien CAMPARD, Clinique Jules Verne, Nantes / Pr Raphaël CINOTTI, Hôtel Dieu, Nantes / Dr Anne-Frédérique DALMAS-LAURENT, CHRU, Lille / Dr Adrien EVIN, Hôtel Dieu, Nantes / Dr Karim LAKHAL, Hôpital Laennec, Nantes / Pr Gilles LEBUFFE, CHRU, Lille / Pr Vincent MINVILLE, CHU, Toulouse / Pr Julien PICARD, CHU, Grenoble / Pr Antoine ROQUILLY, Hôtel Dieu, Nantes / Pr Bertrand ROZEC, Hôpital Laennec, Nantes / Dr Stéphanie SIGAUT, APHP, Paris.

Renseignements + Inscriptions

stephanie.loiret@chu-nantes.fr